

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée  
4 avril 2008  
Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité juridique  
Quarante-septième session  
Vienne, 31 mars-11 avril 2008

**Projet de rapport****I. Introduction****A. Ouverture de la session et élection du Président**

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-septième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 31 mars au 11 avril 2008 sous la présidence de Vladimír Kopal (République tchèque), qui a été élu à la 765<sup>e</sup> séance, le 31 mars, pour un mandat de deux ans.

**B. Adoption de l'ordre du jour**

2. À sa 765<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité juridique a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
  2. Élection du Président.
  3. Adoption de l'ordre du jour.
  4. Déclaration du Président.
  5. Débat général.
  6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
  7. Information concernant les activités des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.



8. Questions portant sur:
  - a) La définition et la délimitation de l'espace;
  - b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session.

### **C. Participation**

3. Des représentants des États membres ci-après du Sous-Comité juridique ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

4. À la 765<sup>e</sup> séance, le 31 mars, le Président a informé le Sous-Comité que des demandes de participation aux travaux de la session en qualité d'observateur avaient été reçues du Guatemala, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la République dominicaine et de la Tunisie. Le Sous-Comité a considéré que, dans la mesure où seul le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pouvait accorder le statut d'observateur, il ne pouvait lui-même prendre de décision officielle à ce sujet, mais que les représentants de ces États pourraient assister aux séances officielles du Sous-Comité et demander la parole au Président s'ils souhaitaient faire des déclarations.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées à la session par des observateurs: Agence spatiale européenne (ESA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Académie internationale d'astronautique (AIA), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Organisation

internationale de télécommunications spatiales (Insterspoutnik), Fédération internationale d'astronautique (FIA), Association de droit international (ADI) et Conseil consultatif de la génération spatiale. L'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-OIG) a assisté à la session et a demandé au Comité le statut d'observateur permanent (A/AC.105/C.2/2008/CRP.8).

6. La liste des représentants des États membres du Sous-Comité et des observateurs des États non membres du Sous-Comité, des organisations intergouvernementales et d'autres organismes participant à la session ainsi que des fonctionnaires du secrétariat du Sous-Comité est publiée sous la cote A/AC.105/C.2/INF.[...].

#### D. Organisation des travaux

7. À la 765<sup>e</sup> séance, le 31 mars, le Président a fait une déclaration décrivant brièvement les travaux que le Sous-Comité devait entreprendre à sa quarante-septième session. La transcription *in extenso* de cette déclaration, non revue par les services d'édition, est publiée sous la cote COPUOS/Legal/T.[...].

8. Conformément aux décisions adoptées à sa 765<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a organisé ses travaux de la façon suivante:

a) Le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, ouvert à tous ses membres, et décidé que Vassilios Cassapoglou (Grèce) en assumerait la présidence;

b) Le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les questions portant sur la définition et la délimitation de l'espace, ouvert à tous ses membres, et décidé que José Monserrat Filho (Brésil) en assumerait la présidence;

c) Chaque jour, le Sous-Comité a entamé ses travaux par une séance plénière afin d'entendre les déclarations des délégations, cette séance étant suivie, selon que de besoin, par des réunions des groupes de travail.

9. À sa 765<sup>e</sup> séance, le Président a proposé au Sous-Comité, qui a souscrit à cette idée, de mener ses travaux, comme précédemment, selon des modalités d'organisation souples afin d'utiliser au mieux les services de conférence mis à sa disposition.

10. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un colloque intitulé "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial", organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial (ECSL) de l'ESA, avait été tenu lors de la session du Sous-Comité en cours, les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril. Ce colloque, dont la coordination avait été assurée par Corinne Jorgenson et Kai-Uwe Schrogl, de l'Institut international de droit spatial, et Sergio Marchisio, du Centre européen de droit spatial, avait comporté deux parties: la première, intitulée "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial: principes et règles", avait été présidée par Peter Jankowitsch, de l'Agence aéronautique et spatiale autrichienne, et la deuxième, intitulée "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial: institutions et instruments", avait été présidée par

Sergio Marchisio, du Centre européen de droit spatial. Les présentations suivantes ont été faites: “Les particularités juridiques de la Convention sur le changement climatique: de Kyoto à Bali”, par Gerhard Loibl; “Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial”, par Jorge Lafourcade, au nom de Raimundo González Aninat; “Les aspects juridiques de la coopération pour la surveillance spatiale du changement climatique et du développement durable”, par José Monserrat Filho; “La promotion de l'accès aux données et informations relatives au changement climatique et de leur partage: la perspective juridique”, par Joanne Irene Gabrynowicz; “Les instruments de coordination et l'observation par satellite du système climatique: la contribution du CEOS”, par Evangelina Oriol Pibernat; “La surveillance de l'environnement en vue de recueillir des données sur le changement climatique: le programme GMES”, par Gisela Süß; “La surveillance du respect du Protocole de Kyoto: l'observation des gaz à effet de serre et le système mondial de surveillance du carbone forestier” par Masami Onoda; et “Les aspects juridiques de la surveillance du climat faisant appel au droit des traités”, par Frans von der Dunk. Des remarques de conclusion ont été faites par Vladimír Kopal (République tchèque). Les communications et les présentations faites pendant le colloque avaient été affichées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat (<http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/Legal/2008/symposium.html>).

11. Le Sous-Comité juridique a recommandé que sa quarante-huitième session se tienne du 23 mars au 3 avril 2009.

## **E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique**

12. Le Sous-Comité juridique a tenu au total [...] séances. Les vues exprimées lors de ces séances sont consignées dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...]-[...].

13. À sa [...] séance, le 11 avril 2008, le Sous-Comité a adopté le présent rapport et clos les travaux de sa quarante-septième session.

## **II. Échange de vues général**

14. Le Sous-Comité juridique s'est félicité de l'élection de son nouveau Président, Vladimír Kopal (République tchèque), et a exprimé sa gratitude au Président sortant, Raimundo González Aninat (Chili), pour sa conduite des travaux et ses contributions aux réalisations du Sous-Comité lors de son mandat de deux ans.

15. Des déclarations ont été faites pendant l'échange de vues général par les représentants des États membres du Sous-Comité juridique suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Thaïlande, Ukraine et Viet Nam. L'observateur de EUTELSAT-OIG a aussi fait une déclaration. Les vues exprimées par ces intervenants sont consignées dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...].

16. À la 765<sup>e</sup> séance, le 31 mars, la nouvelle Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mazlan Othman, a fait une déclaration concernant le rôle et les activités du Bureau dans le domaine du droit spatial. Le Sous-Comité a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice et a pris note avec satisfaction des renseignements sur les activités du Bureau visant à promouvoir la compréhension du régime juridique international et l'adhésion à ce régime.

17. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction l'adoption de la résolution 62/101 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2007, intitulée "Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux" et l'approbation, par l'Assemblée, dans sa résolution 62/217 en date du 22 décembre, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>1</sup>.

18. Le point de vue a été exprimé que, puisque les Lignes directrices concernaient la réduction des débris spatiaux à venir, les dispositions concernant la réduction des débris spatiaux existants devraient prendre en considération le principe de la "responsabilité commune mais différenciée", de sorte que les États dont les activités avaient créé les débris spatiaux existants et les États qui avaient des capacités spatiales contribuent de manière significative aux efforts de réduction.

19. Le point de vue a été exprimé que, afin de créer un environnement spatial plus sûr et plus accessible, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait envisager de formuler des lignes directrices sur la gestion du trafic spatial.

20. Le Sous-Comité a été informé que, le 20 février 2008, les États-Unis avaient réussi à intercepter le satellite inexploitable "USA 193" du Bureau national de reconnaissance des États-Unis et que la quasi-totalité des débris spatiaux résultant de la destruction de ce satellite étaient tombés en direction de la Terre et n'avaient pas survécu à la rentrée dans l'atmosphère terrestre. Le Sous-Comité a également été informé que des notifications avaient été faites avant et après la destruction et qu'il n'était nullement prévu d'appliquer les techniques utilisées lors de cet effort extraordinaire à un quelconque système d'armes, existant ou prévu.

21. Le point de vue a été exprimé que, si les travaux du Sous-Comité étaient aussi fructueux, c'est peut-être parce que le Sous-Comité avait la capacité de se concentrer sur des problèmes concrets qu'il s'efforçait de traiter dans un esprit consensuel en cherchant à obtenir des résultats.

22. Le point de vue a été exprimé que, lors de l'examen des aspects juridiques des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, le Sous-Comité devrait s'efforcer de contribuer à promouvoir les objectifs de développement identifiés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

23. Certains représentants ont exprimé le point de vue que face aux difficultés et aux possibilités créées du fait que la communauté internationale dépendait de plus en plus de l'espace extra-atmosphérique, il faudrait renforcer les liens entre le

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20)*, par. 117 et 118 et annexe.

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres entités de l'ONU qui s'intéressaient aux questions spatiales, y compris la Conférence du désarmement et l'Union internationale des télécommunications.

24. Certains représentants ont exprimé le point de vue que le régime juridique de l'espace présentait une lacune particulière en ce qui concerne la possibilité d'introduire des armes dans l'espace, et qu'il fallait à la fois conclure de nouveaux traités pour combler cette lacune et renforcer le régime en vigueur pour que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

25. Le point de vue a été exprimé que le transfert de technologie spatial augmenterait la participation des pays en développement aux activités spatiales et les inciterait à adhérer aux traités des Nations Unies sur l'espace.

26. Le Sous-Comité a noté qu'une réunion s'était tenue à Quito, les 13 et 14 décembre 2007, et que des représentants des Gouvernements colombien, équatorien et guatémaltèque, ainsi que du Bureau des affaires spatiales et du Groupe international d'experts des Conférences de l'espace pour les Amériques y avaient participé. Cette réunion avait donné lieu à une série de recommandations pour l'exécution du Plan d'action de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, concernant notamment les perspectives de renforcement de la coordination et de la coopération régionales dans le domaine des activités spatiales et du droit spatial.

27. Le Sous-Comité a également pris note du rôle important joué dans la constitution de partenariats régionaux et internationaux entre États par d'autres événements, tels que le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de 2008, qui s'est tenu à Santiago du 31 mars au 6 avril, au cours duquel une conférence a été organisée sur la technologie spatiale et le changement climatique dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la quatorzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui s'est tenue à Bangalore (Inde) en novembre 2007; ainsi que la quinzième session de ce Forum, prévue en décembre 2008 à Hanoi.

28. Le Sous-Comité a observé une minute de silence en hommage à Sir Arthur C. Clarke, pionnier dans le domaine de l'espace, décédé le 19 mars 2008.